



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Autorisation de droit à l'image à l'usage d'un tiers

(Pour toute exploitation de l'image d'une personne autre que le-la photographe amateur-trice)

Les sous signés autorisent à titre gratuit la DSAS à exploiter, directement ou indirectement, leur image (l'image de leur enfant mineur) représentée dans la photographie pour les besoins du concours photo *Le Bénévolat, c'est aussi ça !* ainsi que dans le cadre de la communication faite autour de ce concours. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer leur image (l'image de leur enfant mineur) en tant que partie intégrante de la photographie.

La présente autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la signature des présentes, pour une exploitation par tout procédé numérique ou analogique, en tout format et pour tous supports et modes de diffusion comprenant notamment sans que cette liste soit limitative :

- > Exposition dans les bus régionaux et urbains, ainsi que les chemins de fer fribourgeois
- > Publications sur tous supports imprimés comme cartons suspendus, flyers, annonces presse
- > Diffusion sur internet et exposition lors de la Journée du Bénévolat du 28 novembre 2011
- > Information journalistique de la presse écrite et audiovisuelle, relations publiques

1. Photographe

Objet de l'autorisation

Prise de vue effectuée (lieu et date):

Nom :

Prénom :

Pour un-e *participant-e mineur-e*, l'un des parents ou le titulaire de l'autorité parentale (indiqué ci-dessous) s'engage pour son compte:

Nom :

Prénom :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé. Bon pour accord »

Lieu et date :

Signature :

Signature du représentant légal :

2. Personne photographiée

Nom : Prénom :

Pour une personne photographiée mineure, l'un des parents ou le titulaire de l'autorité parentale (indiqué ci-dessous) s'engage pour son compte:

Nom : Prénom :

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé. Bon pour accord » :

Lieu et date :

Signature :

Signature du représentant légal :

En deux exemplaires originaux.